



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation sur les projets de règlements suivants :

- Projet : Plan d'urbanisme (règlement numéro 230)
- Projet : Zonage (règlement numéro 231)
- Projet : Lotissement (règlement numéro 232)
- Projet : Construction (règlement numéro 233)
- Projet : Gestion des règlements d'urbanisme (règlement numéro 234)
- Projet : Démolition d'immeubles (règlement numéro 248)
- Projet : Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes (règlement numéro 240)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour certains travaux effectués dans le bassin versant de la rivière Saint-Charles sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier (règlement numéro 249)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour les espaces, sites et bâtiments d'intérêt patrimonial et aux immeubles contigus (règlement numéro 250)
- Projet : Usages conditionnels (règlement numéro 254)
- Projet : Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'établir des objectifs et des critères d'évaluation pour la construction d'éoliennes (règlement numéro 258)

et affectant l'ensemble du territoire

---

### 1. Introduction

Dans le cadre de la concordance de son plan d'urbanisme et de l'ensemble des règlements d'urbanisme qui en découle, le Conseil municipal a adopté le 3 avril 2023, lors de la séance publique, les projets de règlements ci-haut mentionnés, lesquels, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doivent être soumis à la consultation publique.

### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément aux dispositions de la loi, une assemblée publique doit être tenue, aux coordonnées suivantes :

Date : 1<sup>er</sup> mai 2023  
Lieu : Saint-Gabriel-de-Valcartier  
Heure : 19h15  
Endroit : 2215, boulevard Valcartier, GOA 450

### 3. Objets de la consultation publique

Le maire présidera la séance de consultation et toute personne pourra s'y faire entendre.

Cette consultation publique touchera l'ensemble des projets de règlements ci-haut mentionnés.

#### **4.0 Conclusion**

Tous les projets de règlements sont soumis à la consultation publique aux dates, lieu et heure précédemment mentionnés.

Les projets de règlements mentionnés au présent avis et les plans les accompagnant sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville aux heures régulières d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Gabriel-de-Valcartier, ce 17<sup>e</sup> jour d'avril 2023

  
Heidi LaFrance  
Directrice générale et greffière-trésorière